

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 29 novembre 2008 (*)
Prise d'effet le 1er avril 2009

Livre 2, Article 7.5.1.4 :

- 7.5.1.4 *Lorsque le tir se déroule sur des blasons multifaces de 80 cm, chaque athlète doit tirer sur son propre blason.*
- *Avec trois (3) athlètes par cible, dans le cas d'une disposition triangulaire à trois centres à 30 m, l'athlète positionné à gauche doit tirer sur le blason du bas à gauche, l'athlète positionné au milieu tire sur le blason du centre en haut et l'athlète positionné à droite tire sur le blason du bas à droite.*
 - *Avec trois (3) athlètes par cible, dans le cas d'une disposition horizontale à trois centres à 30 m, l'athlète positionné à gauche tirera à gauche, l'athlète positionné au milieu tirera au milieu, et l'athlète positionné à droite sur le centre à droite.*
 - *Avec quatre (4) athlètes par butte de tir, l'athlète A tire sur le blason en haut à gauche, l'athlète B tire sur le blason en haut à droite, l'athlète C tire sur le blason en bas à gauche et l'athlète D tire sur le blason en bas à droite.*

(*) Changement effectué en tant qu'ajout correspondant au changement approuvé ce même jour dans le Livre 2, Article 7.2.2.3